

Inscription à transmettre avant le 30.10.2027 (examen éliminatoire : janvier 2028)

Campus construction et sécurité

Rue de l'Avenir 11

1951 Sion

ou par email à : formation@ave-wbv.ch

1. Données personnelles

Sexe

☐

masculin

☐

féminin

N° AVS

Nom :

Prénom

Date de naissance

Lieu d'origine

Canton

Langue maternelle

Nationalité

2. Adresse privée

Adresse

No postal

Localité

Téléphone

e-mail privé

3. Employeur

Raison sociale

Adresse

No postal

Localité

4. Formation(s) antérieure(s)

Formation

année

Formation

année

Formation

année

Expérience prof.

5. Finance des cours

La formation coûte ~CHF 13'500.- (CHF 4'600.- 1^e période / CHF 3'500.- 2^e période / CHF 5'400.- 3^e période), hors matériel de cours à la charge du participant (environ CHF 500.-).

Vous aurez la possibilité de solliciter le Fonds paritaire du canton du Valais pour vous aider à financer votre formation (Fonds paritaire du secteur principal de la construction : CHF 60.-/jour de cours de présence) selon les conditions suivantes :

- Avoir cotisé au Fonds paritaire du secteur principal de la construction du canton du Valais pendant au moins 3 ans avant le début de la formation ;
- Avoir cotisé pendant la période de la formation

Les candidats ne cotisant pas au Fonds paritaire du canton du Valais pourront se renseigner auprès de leur propre Fonds.

Subventions fédérales : (maximum 50% des frais des cours préparatoires. Pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales, la facture doit être établie au nom du participant

Ce formulaire doit être accompagné par : les titres obtenus si existants / une photo / copie de la carte d'assurance maladie / certificat de travail intermédiaire (Entreprise active dans le domaine de la profession).

En signant ce formulaire, vous acceptez de suivre le programme du cours et de vous conformer aux directives du centre de formation (voir verso).

Lieu

Date

Signature
du candidat

Signature de
l'employeur

N.B. : Nous vous prions de communiquer tout changement relatif à ces rubriques, notamment adresse, téléphone, employeur et e-mail à formation@ave-wbv.ch

Toutes vos données personnelles sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation des cours et de de l'examen.

Remarques / Directives

- De bonnes connaissances écrites et orales du français sont indispensables.
- Pour les cours, vous avez besoin d'un ordinateur portable ou d'une tablette avec réception WIFI.
- Un retrait de l'inscription avant la date limite est possible sans frais.
- En cas de désistement après la date limite d'inscription, mais avant le début de la formation, les frais du premier bloc de la formation sont dus.
- L'inscription doit être envoyée dans les délais à Campus construction et sécurité au moyen du formulaire d'inscription officiel et des annexes demandées. La date du cachet de la poste ou l'ordre de réception des inscriptions en ligne fait foi.
- Le suivi administratif est effectué par le secrétariat de la formation du Campus construction et sécurité. Celui-ci fait également office de lien entre les participants et les enseignants.
- Les participants sont tenus de suivre la formation sans interruption. Ils respectent ponctuellement les délais fixés.
- La présence à la formation est consignée par les enseignants et contrôlée par le secrétariat de la formation.
- Les absences inévitables (p. ex. accident, maladie, événements extraordinaires dans la famille des participants) sont immédiatement signalées au secrétariat de la formation.
- Les participants doivent s'informer à temps des services militaires à venir et les reporter.
- Les absences sont décomptées à la demi-journée dans le décompte du fonds de formation du secteur principal de la construction du canton du Valais.
- En cas d'interruption de la formation, les frais du bloc de formation en cours sont dus.
- Les participants à la formation qui ne respectent pas leurs obligations scolaires et disciplinaires, qui perturbent les cours de manière répétée, qui ne satisfont pas aux exigences linguistiques ou qui enfreignent le règlement de formation malgré un avertissement, peuvent être renvoyés à tout moment de la formation par le directeur du centre de formation. Une telle exclusion équivaut à un abandon de la formation par le participant, avec les conséquences financières qui en découlent.
- La couverture d'assurance personnelle pour la durée de la formation est de la responsabilité des participants à la formation.

Pour toute question ou information complémentaire, nous vous prions de vous adresser à :

Lötscher Kilian
Campus construction et sécurité
kloetscher@ave-wbv.ch
027 327 32 20